



Nombre de délégués :

En exercice	114
Présents	61
Procurations	8
Votants	69

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°6-300625

Objet : mise en vente aux enchères de matériels et mobiliers par le biais d'une plateforme internet. Modification du prix minimum de vente

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à 18 heures, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 23 juin 2025

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	/	Philippe ROUSSET
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	/	/
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC-AILLAC	Andrée CAMBIER	/
JAYAC	Guy ESTRUC	Christine PASQUET
PAULIN	Alain PERIQUOI	/
PECHS-DE-L'ESPERANCE	/	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	/	Brigitte TEILLAC PALADE
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	Sylvain GAUTHIER
SIMEYROLS	/	Jean-Pierre PLANCHE
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES	/	Charles MOLINA
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Hélène DENIS	Claudie DENIS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Odile LESCURE	/
CASTELNAUD LA CHAPELLE	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	/	/
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	/
DOMME	/	Jean-Claude CASSAGNOLE
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	/
GROLEJAC	/	/
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	/
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Véronique BENITTA
ST CYBRANET	/	/
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	/
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	Ginette BENITTA
ST POMPON	/	/
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	/
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Éric HAUTESSE	Jacqueline JOUANEL

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	/	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	/	/
FANLAC	/	/
LA CHAPELLE AUBAREIL	/	Catherine BERTHELOT
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	/
MONTIGNAC	/	/
PEYZAC LE MOUSTIER	/	Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC	/	/
ST LEON SUR VEZERE	/	/
THONAC	/	/
VALOJOUXX	/	Jean-Pierre MEGE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC	/	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	/	/
MARQUAY	/	/
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	/
SARLAT-LA CANEDA	/	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	/
ST VINCENT DE COSSE	/	Nathalie BALLERAND
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	/
TAMNIES	Marc PONS	/
VEZAC	Christian SESTARET	Sylvie DELBARY
VITRAC	Éric GAUTHIER	/

Le quorum est atteint.

Etaient excusés :

Jocelyne TIREL LALAUDE (Groléjac), Sylvie MENARDY (Calviac en Périgord), Marion CHAPUT (St Geniès), Michel BOSREDON (Montignac), Patrick LE MELLEDO (Thonac).

Ont donné procuration :

- 1/ Séverine RAMOS (Bouzig) à Odile LESCURE (Bouzig)
- 2/ Patrick ARMAGNAT (Domme) à Jean-Claude CASSAGNOLE (Domme)
- 3/ Sylvain BRULEY (Allas les Mines) à Yves GAROUTY (Allas les Mines)
- 4/ Jean-Louis CHUPIN (Calviac en Périgord) à Jean-Pierre PLANCHE (Simeyrols)
- 5/ Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance) à Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance)
- 6/ Pierrette BLEMONT (Sergeac) à Catherine BERTHELOT (La Chapelle-Aubareil)
- 7/ Serge PARRE (Beynac-et-Cazenac) à Francis VAUCEL (Beynac-et-Cazenac)
- 8/ Jean-Jacques de PERETTI (Sarlat-La Canéda) à Marie-Pierre VALETTE (Sarlat-La Canéda)

Secrétaire de séance : Patrick CROUZILLE (Proissans)

.....
Le Président rappelle à l'assemblée délibérante ses décisions du 30/09/2024 et suivantes relatives à la vente aux enchères publiques :

-d'approuver le principe de la vente du matériel réformé ou des biens mobiliers via une plateforme internet,
-de mettre en vente trois anciennes bennes à ordures ménagères destinées à la collecte des bacs à déchets, lesquels ne sont plus utilisées en raison du changement de technique de collecte, ainsi qu'un camion poly-benne dans un état médiocre.

Par délibération du 14 avril 2025, le comité syndical avait revu à la baisse le prix de vente de ces matériels, ce qui a permis de céder la BOM Mercedes immatriculée EA-802-RW au prix de 14 588,62 € (prix net après déduction de la commission due à AGORASTORE).

Afin de faciliter la vente des autres véhicules aux enchères publiques, le Président propose à l'assemblée de modifier les prix à la baisse, sachant que la meilleure offre l'emportera, si la proposition est située au-dessus du prix de vente établi ci-après.

Il précise qu'il sera rendu compte à l'assemblée, à l'échéance, des cessions de matériels réalisées dans le cadre de ce dispositif spécifique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur <https://www.telerecours.fr>

Après avoir entendu l'exposé,

Vu l'avis du Bureau syndical en date du 30 juin 2025,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-AUTORISE le Président à soumettre à la vente, en l'état, par voie de courtage d'enchères en ligne les véhicules, matériels et mobiliers réputés réformés par les services du SMICTOM du Périgord noir au meilleur prix de vente atteignant à minima les valeurs ci-dessous :

Immatriculation Genre Marque	PTAC F1	Puissance P6	1ère mise en circulation	Prix minimum de vente (€)
DD-449-LJ BOM Mercedes	26 T	19	27/02/2014	5 000
ET-586-FD BOM cabine bus Mercedes	26 T	21	05/01/2018	12 000
ED-818-RA Poly-benne Renault	26 T	30	01/07/2002	200

-AUTORISE le Président à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, sous réserve d'atteindre ou de dépasser le prix mini ci-dessus indiqué,

-AUTORISE le Président à signer les documents et actes de vente à intervenir.

-PREND acte que les recettes seront imputées au chapitre 77 (produit de gestion des immobilisations), article 775 du budget général du SMICTOM du Périgord noir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Patrick CROUZILLE



Le Président,
Jérôme PEYRAT

